PROCÈS-VERBAL
COMITÉ SYNDICAL
EN SÉANCES DU
LUNDI 19 SEPTEMBRE 2025
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**, le **LUNDI 19 SEPTEMBRE à 14h15,** le Comité Syndical du SIDÉLEC Réunion s'est réuni en sixième séance annuelle sur convocation faite par le Président de l'Établissement Public, Monsieur Maurice GIRONCEL le 12 septembre 2025.

Toutefois, le Président n'a pas pu ouvrir la séance en raison d'un défaut de quorum. Ainsi, Monsieur le Président a procédé à une seconde convocation le **19 septembre 2025**.

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**, le **MERCREDI 24 SEPTEMBRE à 11H00**, le Comité Syndical du SIDÉLEC Réunion s'est réuni à nouveau en sixième séance annuelle conformément à la seconde convocation faite par le Président de l'Établissement Public.

La séance a été ouverte par le Président, Monsieur Maurice GIRONCEL qui a assuré la Présidence de la séance pour les points inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur le Président a procédé à la clôture de la séance **à 11H55.**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Il s'agit de M. Maurice GIRONCEL Président du SIDÉLEC Réunion / M. Éric DELORME, 2ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Denis / M. Yolain OLIVATE, 4ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Paul / M. Patrice ELLAMA, 6ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoit / M. Laurent RAMASSAMY, 7ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André / M. Pierrot CANTINA, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune des Avirons / M. Josian ZETTOR, Membre du bureau et délégué titulaire de la commune de Saint-Leu / M. Éric ROUGET, délégué suppléant de la commune de Bras-Panon / M. Joan DORO, délégué titulaire de la commune de la Plaine des Palmistes / M. Henry HIPPOLYTE, délégué titulaire de la commune du Port / M. Gilles Lionel GRONDIN, délégué titulaire de Saint-Philippe.

ÉTAIENT REPRESENTÉS :

M. Stéphano DIJOUX 1er Vice-Président et délégué Titulaire de la Commune de Saint-Pierre par M. Maurice GIRONCEL – Président du SIDÉLEC Réunion

SONT ARRIVÉS EN COURS DE SÉANCE : Néant.

SONT PARTIS EN COURS DE SÉANCE : Néant

ÉTAIENT EXCUSÉS ou ABSENTS :

M. Harry MOREL, 3ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Joseph / M. Mathieu HOARAU, 5ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de l'Étang-Salé / M. André DUPREY, membre du bureau et délégué titulaire de la commune de l'Entre-Deux / M. Armand VIENNE, Membre du bureau et délégué titulaire de la commune de la Possession / M. Jacques TECHER, Membre du bureau et délégué titulaire de la commune de Cilaos / M. Marcel DAMOUR, membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Salazie / M. André M'VOULAMA, délégué titulaire de la commune de Sainte-Marie / M. Dominique PANAMBALOM, délégué titulaire de la commune de Sainte-Rose / M. Bernard MARIMOUTOU,

délégué titulaire de la commune de Saint-Louis / M. Dominique GONTHIER, délégué titulaire de la commune du Tampon / M. Jean-Denis HOARAU, délégué titulaire de la commune de la Petite-Ile / M. Fabien AURE, délégué titulaire de la commune de Trois-Bassins.

Suite à une première convocation régulière des membres du Comité syndical, Monsieur le Président a constaté que le quorum n'était pas atteint. Par voie de conséquence, une seconde convocation a été régulièrement notifiée à chaque membre, permettant la tenue du Comité du Syndical le 24 septembre 2025 sans condition de quorum, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du code susvisé.

Les membres présents ont pu délibérer en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités Territoriales, et conformément à la délibération n° 20/02-01 du Comité Syndical en séance du vendredi 24 juillet 2020.

Aucun membre de l'organe délibérant n'a déclaré un quelconque conflit d'intérêts sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

SECRÉTARIAT DE SÉANCE :

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du Secrétaire de Séance. M. Éric ROUGET délégué suppléant de la commune de Bras-Panon a été désigné par vote à main levée (à l'unanimité des votants) pour remplir ces fonctions.

Le Président de séance certifie que ce procès-verbal est publié sur le site internet du SIDÉLEC Réunion.

Discours d'ouverture de séance par Monsieur le Président :

Chers collègues,

Comme vous le savez, notre Comité Syndical se tient du fait que vendredi dernier, le 19 septembre, nous n'avons pas eu le quorum physique au RSMA. Certains délégués et malgré leurs volontés se sont retrouvés dans l'impossibilité de se joindre à nos travaux.

Avant de passer à l'examen de nos rapports je voudrais brièvement revenir sur notre enrichissante séquence au RSMA.

Tout d'abord, en votre nom à tous, je tiens à remercier tout particulièrement M. Dominique Charzat, directeur régional d'EDF pour son invitation au RSMA, en présence du Lieutenant-Colonel Benoit Artur et le Commandant, Chef de corps du RSMA.

Entre la présentation du CRAC 2024, les visites, les échanges avec les jeunes et la présentation de l'école des réseaux électriques, qui est un formidable outil pour nos jeunes et la Réunion, nos échanges ont été constructifs et porteurs d'avenir.

Je crois pouvoir dire que nous avons tous pu noter qu'à la Réunion le SMA est un bel exemple de ce qui se fait de mieux sur tous les plans et que les formations qui sont offertes à nos jeunes sont des leviers qui leurs permettent de s'insérer avec assurance dans la vie professionnelle.

Le RSMA de Saint-Pierre, est un symbole de discipline, de formation et d'engagement au service de notre jeunesse et de notre territoire.

Lors de la présentation du CRAC 2024, nous avons pris acte des efforts consentis par EDF pour améliorer la qualité de la distribution électrique et du chemin qui reste à parcourir pour disposer, à terme, d'un réseau fiable, sécurisé sur l'ensemble du territoire.

Les services du SIDÉLEC Réunion procèderont à une analyse approfondie du CRAC 2024 et lors de notre prochaine séance nous aurons les éléments nécessaires pour en débattre plus longuement et souligner les points forts et les points de vigilances.

Pour le prochain Comité, il serait tout autant utile de faire un point précis sur le Schéma Directeur des Investissements et de la PPI.

Chers collègues,

Nous savons que notre île est vulnérable aux changements climatiques. C'est pourquoi nous devons être vigilants pour veiller à ce que la Réunion dispose de moyens conséquents pour son développement durable ; protéger les biens et les personnes.

Notre Comité Syndical s'inscrit dans un contexte particulier : celui de défis énergétiques, climatiques, financiers et institutionnels. La situation politique et les choix qui seront faits en matière budgétaire par le prochain Gouvernement sont à suivre pour sauvegarder et défendre les intérêts de notre population.

Ici à la Réunion, la Gouvernance Énergie locale travaille sur un document de planification énergétique intitulé « Futurs énergétiques 2050 ». Ce document d'orientation sera à la base de la révision de la PPE. Les premiers résultats sont attendus courant 2026.

Le SIDÉLEC devra être présent durant les phases de réflexions d'autant que l'EPCI est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie et que le sujet des réseaux est important dans le cadre de la transition énergétique du territoire.

D'ailleurs, je rappelle que lors de la visite à la Réunion de madame Emmanelle Wargon, présidente de la CRE, celle-ci a été posé la nécessité de créer une commission dédiée aux réseaux électriques.

Chers collègues,

Pour en revenir à notre ordre du jour :

- nous reviendrons sur notre participation au prochain Congrès des maires et présidents d'EPCI, pour porter haut la voix de La Réunion et des zones non interconnectées sur les enjeux énergétiques.
- nous aurons à délibérer sur l'affectation du résultat 2024 et le budget supplémentaire 2025, avec un excédent budgétaire qui doit renforcer nos capacités d'investissement sur le territoire.
- nous validerons plusieurs projets structurants : installations photovoltaïques et bornes de recharge pour véhicules électriques, programmes de rénovation et de reconstruction d'éclairage public, ainsi que la convention temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Saint-Benoît après le passage du cyclone Garance.

À travers ces délibérations, une ligne directrice se dessine : faire du SIDÉLEC un acteur central de la transition énergétique à La Réunion, au service des communes, avec une exigence de qualité de service public, de transparence financière et de solidarité territoriale.

Je vous informe également qu'avec le Directeur Général du SIDÉLEC, j'ai eu plaisir à recevoir la mission Facé qui comme pour toutes les AODE a effectué un contrôle de l'utilisation des crédits alloués par l'État pour financer les travaux d'électrification rurale.

Enfin, je souhaite que nos échanges de ce jour se déroulent dans un esprit constructif, fidèle à la mission qui nous rassemble : garantir à chaque Réunionnais un accès équitable à l'électricité, et préparer ensemble l'avenir énergétique de notre île.

Je vous remercie !

Le procès-verbal de l'instance du vendredi 25 juillet 2025 :

L'assemblée est invitée à valider le procès-verbal de la séance précédente du vendredi 25 juillet 2025.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.

Il n'y en a aucune, Monsieur le Président passe au vote :

- **Le procès-verbal du Comité Syndical du 25 juillet 2025 est adopté à l'unanimité -**

Ce procès-verbal est publié sur le site officiel du SIDÉLEC Réunion

Le déroulé de séance :

Avant de présenter le déroulé de séance, Monsieur le Président précise que le rapport n°1 relatif à la délocalisation du Comité Syndical a perdu de son objet. Par conséquent, le rapport est retiré de l'ordre du jour.

Il présente ensuite le déroulé de séance et énumère les intervenants chargés de présenter les rapports.

Après ces quelques précisions, l'assemblée est prête à statuer sur l'ordre du jour suivant :

DIRECTION GENERALE :

Service des Affaires Juridiques et des Assemblées :

- **Rapport 25/06-02 :** Note d'information sur la gestion du parc automobile.

Communication et protocole :

- **Rapport 25/06-03** : Participation du SIDÉLEC Réunion au 107ème Congrès des Maires.

PÔLE RESSOURCES

Communication et protocole :

- **Rapport n°25/06-04 :** Affectation du résultat de l'exercice 2024.
- **Rapport n°25/06-05** : Budget supplémentaire 2025 du SIDÉLEC Réunion.

PÔLE TRANSITION ENERGETIQUE :

- **Rapport n°25/06-06 :** Approbation du programme 2025 et financement IRSVE et installations photovoltaïques en autoconsommation.

- **Rapport n°25/06-07** : Financement 2025-2026 pour la reconstruction des installations d'éclairage public.

- **Rapport n°25/06-08** : Approbation de la convention de transfert temporaire et ponctuel de la maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public à la Commune de Saint-Benoît.

DECISIONS :

- **Rapport 25/06-02 : Note d'information sur la gestion du parc automobile.**

Monsieur le Président donne la parole à *Monsieur Patrice ELLAMA* 6ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoit pour la présentation du rapport.

Le Président demande s'il y a des remarques
Il n'y en a aucun.

- **Rapport 25/06-03** : **Participation du SIDÉLEC Réunion au 107ème Congrès des Maires.**

Le Président prend la parole et présente le rapport à l'assemblée. Il informe à l'assemblée qu'après consultation auprès des élus, la délégation ci-dessous a été désignée pour participer au 106ème congrès des maires et des présidents d'EPCI.

Les participants sont :

➢ Pour les élus :

M. Eric DELORME / M. Patrice ELLAMA / M. Pierrot CANTINA / M. Laurent RAMASSAMY / M. Fabien AURE / M. Dominique GONTHIER / M. Eric ROUGET / M. Henry HIPPOLYTE.

➢ Pour les agents administratifs :

M. Eric McKAY / Mme Johanna DIJOUX / Mme Sophie ARABOUX.

Le Président demande s'il y a des remarques.
Il n'y a aucun, le rapport est adopté.

- **Rapport n°25/06-04 : Affectation du résultat de l'exercice 2024.**

Monsieur le Président accorde la parole à M. Henry HIPPOLYTE, délégué titulaire de la commune du Port pour la présentation du rapport.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.
Il n'y en a pas, le rapport est adopté.

- **Rapport n°25/06-05** : **Budget supplémentaire 2025 du SIDÉLEC Réunion.**

Monsieur Henry HIPPOLYTE, délégué titulaire de la commune du Port pour la présente également ce rapport.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.
Il n'y en a pas, le rapport est adopté.

- **Rapport n°25/6-6 : Approbation du programme 2025 et financement IRSVE et installations photovoltaïques en autoconsommation.**

Monsieur le Président cède cette fois ci la parole à M. Laurent RAMASSAMY, 7ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André pour la présentation du rapport.

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.
Il n'y en a pas, le rapport est adopté.

- **<u>Rapport n°25/06-07</u> : Financement 2025-2026 pour la reconstruction des installations d'éclairage public.**

  Monsieur le Président donne la parole à M. Laurent RAMASSAMY, 7ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André. Il fait part du rapport.

  Monsieur Patrice ELLAMA intervient et demande le retrait de la section Saint-Benoit du présent tableau. Celui-ci sera détaillé et présenté dans le rapport suivant.

  Le comité décide de supprimer la ligne budgétaire correspondante. Au regard de la modification, le Président soumet à nouveau le rapport actualisé au vote de l'assemblée.

  Monsieur le Président demande s'il y a d'autres remarques.
  Il n'y en a pas, le rapport est adopté.

- **<u>Rapport n°25/06-08</u> : Approbation de la convention de transfert temporaire et ponctuel de la maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public à la Commune de Saint-Benoît.**

  Monsieur Laurent RAMASSAMY, 7ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André pour la présente le rapport.

  Monsieur le Président demande s'il y a des remarques.
  Il n'y en a pas, le rapport est adopté.

Fin de séance à 11h55.

Monsieur le secrétaire de séance,

Éric ROUGET,

Le 22/01/**2026 à** Sainte-Suzanne

Monsieur le Président

Maurice GIRONCEL,

Le 22/01/**2026 à** Ste-Suzanne

Le Président
Maurice GIRONCEL